

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre d'une consultation publique sur les aires projetées en Mauricie
Les aires protégées au Québec : Un héritage pour la vie.

Lydia Morand-Furlatt
Université du Québec à Trois-Rivières

24 avril 2019

Table des matières

Mise en contexte.....	3
Présentation du mémoire.....	3
1. Degré de représentation d'une aire protégée.....	4
2. Réserve projetée du Canyon-de-la-Rivières-aux-Rats.....	5
2.1. Intérêts pour la conservation.....	5
2.2. Recommandations.....	5
3. Réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton.....	7
3.1. Intérêts pour la conservation.....	7
3.2. Recommandations.....	8
4. Conclusion et prise de position.....	10
5. Références.....	12

Mise en contexte

En 2019, le réseau des aires protégées représente environ 10 % du territoire, adhérant presque aux objectifs ambitieux de 12% de la Convention sur la diversité biologique (2011-2015). Afin de rejoindre l'objectif international, le Québec a fixé la superficie de ses aires protégées à 17%. Au cours des prochaines années, notre province s'engage donc à protéger de nouveaux territoires et même à agrandir certaines aires déjà protégées pour atteindre leur objectif, tout en s'assurant de la représentativité de ses aires par l'ajout d'écosystèmes exceptionnels ou d'éléments plus rares s'apparentant à la biodiversité. Il est à noter que les territoires créés depuis 2007 sont encore en statut provisoires. Il sera traité, dans ce mémoire, de l'acquisition de leur permanence et des conséquences qui y sont reliées. Subjectivement, des recommandations seront apportées concernant la représentativité de ce réseau d'aire protégées afin de pouvoir peut-être améliorer la contribution de notre gouvernement face à la conservation de notre biodiversité.

Présentation du mémoire

Mesdames et Messieurs les Commissaires,

Bientôt bachelière en sciences biologiques et écologiques à l'Université du Québec à Trois-Rivières, la valorisation et l'acquisition d'un statut de permanence dans plusieurs des aires projetées en Mauricie me tient à cœur. Mon cours de biologie de la conservation, m'a permis d'obtenir un aperçu plus actuel et réaliste des enjeux, autant législatifs que sociaux-économiques impliqués dans la protection de ces réserves de biodiversité.

En effet, ces réserves ne sont pas que des territoires protégés mais contribuent au maintien de notre biodiversité en permettant aux différentes populations de se développer sans trop de perturbations anthropiques. La préservation d'un potentiel écologique futur est donc un des concept clé traduit par l'instauration de ce réseau. L'aspect de sensibilisation qu'inspire de tels territoires est donc, selon moi, un des concepts les plus important lié à la conservation des espèces et de leur milieu de vie.

Effectivement, l'éducation des générations futures et même de ceux qui sont déjà établies autour des zones protégées est primordial afin d'avoir l'appui volontaire de la population

favorisant la conservation et le développement durable. Bien entendu, les bénéfices économiques ne peuvent être laissés dans l'ombre car ils permettent l'expansion d'une économie locale et durable (industrie forestière et réseau maraîchers) et favorisent grandement l'industrie touristique et écotouristique.

C'est pour toutes ses raisons qu'il est tout en mon honneur de pouvoir faire valoir mes idées et mon point de vue face à ce projet au travers ce mémoire. Ici, seulement 2 parmi les 13 réserves de biodiversité feront l'objet de ce mémoire, soit les réserves du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats et de la Seigneurie-du-Triton.

Avant de commencer, je résumerai un concept trivial mais référentiel pour le reste de ce mémoire. Le concept suivant sera discuté principalement dans la portion recommandations et permettront une compréhension plus adéquate de mes propos. En effet, le mandat principal de l'établissement d'un réseau d'aires protégée est que celui-ci soit le plus représentatif possible des écosystèmes de la région, ici du Québec, plus principalement de la Mauricie.

1. Degré de représentation d'une aire protégée

Il n'y a pas de paramètres bien établis concernant la détermination du degré de représentation d'une aire protégée car certains s'entendent pour dire que la représentativité du territoire correspond à un pourcentage entre 10 et 50% de celui-ci. Cela dépend bien sûr de la distribution des différentes espèces sur le territoire et du domaine vital associé à celles-ci. L'emplacement des écosystèmes exceptionnels et la présence d'espèces menacées/vulnérables sont aussi des paramètres à considérer. Ainsi, en se basant sur les propos du ministère de l'environnement et lutte contre les changements climatiques (MELCC), pour que la diversité biologique soit respectée il faut :

- Établir la zone protégée de manière à englober la majorité des écosystèmes du territoire.
- Prendre en considération les éléments exceptionnels associés au territoire
- Assurer la protection de paysages et de grandes aires vitale de la faune présente
- Tenir compte des six catégories d'aires protégées de l'UICN pour l'établissement du territoire.

Selon le MELCC, il est possible d'établir que la majorité des aires protégées du Québec sont dans les catégories de L'UICN où l'exploitation des ressources est encore permise. Le territoire protégé qui interdit l'exploitation des ressources équivaut à environ 0,5% de la superficie du Québec, plus particulièrement dans la région méridionale.

2. La réserve projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats

2.1. Intérêts pour la conservation

La cartographie de la réserve (figure 50 du document du Projet d'aires protégées du BAPE 2019) montre que la vallée de la rivière aux Rats est enfoncée en altitude assez profondément par rapport à ses abords, d'où son appellation de canyon. Cette dépression est entourée de 3 bassins versants soit celui de la Rivière-aux-rats, de la rivière Wessonneau et celui du ruisseau de la Tuque. L'influence du ruissellement des différents bassins versants est encore plus importante vu la différence d'altitude entre la réserve et ceux-ci.

L'effet sur la faune et la flore des alentours est à considérer lors de l'établissement du périmètre à protéger. Effectivement, la réserve projetée de la Rivière-aux-rats soutient un écosystème qui favorise la présence d'espèces menacées ou vulnérables. La loi sur les espèces menacées ou vulnérables stipule que la protection des espèces portant ce statut est importante pour préserver notre biodiversité.

Il en est de même pour les écosystèmes forestiers exceptionnels qui sont un refuge de diversité biologique important pour plusieurs espèces. La conservation de la diversité biologique est l'un des six critères d'aménagement durable des forêts. Donc, le fait de protéger ces écosystèmes forestiers exceptionnels favorise l'aménagement durable des forêts pour plusieurs générations.

2.2. Recommandations

Les principales activités économiques des bassins versants entourant l'aire protégée sont la foresterie et les activités récréotouristiques, qui ont des effets assez polluants sur ces mêmes bassins, il serait donc avantageux de les inclure dans l'aire qui est protégée. Bien entendu, il est clair que les limitations rencontrées par le gouvernement du Québec sont trop nombreuses pour permettre l'établissement d'une zone aussi grande. En revanche,

aucune mention de programme de sensibilisation publique envers les bassins versants n'a été mentionné dans le document informatif. Il est vrai que l'aire protégée est maintenant probatoire depuis 4 ans mais je crois qu'il serait important d'être plus rigoureux à cet effet étant donné l'influence directe que peut avoir leur déversement dans la zone protégée, principalement en ce qui a trait à la rivière aux rats qui se trouve près de terrains agricoles. Les effets néfastes sur les différentes espèces qui y vivent et la qualité des lacs environnants sont en lien direct avec le ruissellement de ces cours d'eau.

Le document fourni par le BAPE prône la tranquillité et l'absence d'activités anthropiques dérangeantes pour en limiter l'impact sur l'évolution naturelle des écosystèmes. Malgré leur objectif d'augmentation et de favorisation de l'écotourisme, d'autres activités récréotouristiques ont l'effet contraire sur le maintien d'une biodiversité optimale. Sentiers de motoneige, villégiature privée ou même parcours canotier, la zone protégée de la Rivière aux Rats grouille en activités tout au long de l'année. Les perturbations pour la faune et la flore sont non-négligeables sur ce territoire utilisé de manière extensive. En ce qui a trait à la faune, aucun inventaire spécifique de territoire n'a été effectué même si la présence d'espèces menacées ou vulnérables a été détectée comme la tortue des bois, l'omble chevalier et le faucon Pellerin. L'encouragement de l'écotourisme pourrait être une manière de faire un inventaire non-exhaustif des différentes espèces présentes afin de mettre en place des projets d'aménagement du territoire à des fins de conservations et plus particulièrement inclure dans le contrat de permanence de l'aire protégée, un plan de rétablissement pour les espèces menacées en tenant compte de leur degré de précarité sur le territoire.

Au moins, des lois et réglementations provinciales, comme celle sur la conservation et la mise en valeur de la faune, s'appliquent à l'ensemble des territoires du Réseau Zec de la rivière aux Rats et du Zec Wessonneau qui couvrent une superficie de 1781 km carré et 810 km carré respectivement. Cependant, malgré la volonté de mise en valeur d'habitat propice à la présence de la Tortue des bois, espèce à statut vulnérable, la réduction des activités anthropiques ou même l'aménagement du territoire dans les zones les plus adaptées ne sont pas considérées dans le projet. Il est vrai que le couvert forestier actuel du

territoire accueille déjà, grâce à son hétérogénéité et au fait qu'il est peu fragmenté, une bonne variété d'espèces fauniques et floristiques, et pourrait convenir, sans projet d'aménagement, aux besoins de cette espèce dite préoccupante. Malheureusement, la présence de la tortue des bois est fortement influencée par la présence humaine, ce qui, diminue la chance de sa présence près des zones exploitées par les activités humaines.

Lors de l'établissement de l'aire protégée, la forêt rare du Lac Pasteur a été exclue. Cette pinède rouge est un écosystème forestier exceptionnel qui est composé de pins rouges presque exclusivement. Même si elle contient un peu d'épinette noire, de sapins baumiers et de bouleaux blancs, la forêt plutôt âgée (80 ans) est considérée comme homogène et équienne. Cette pinède rouge est située hors de limite habituelle de son établissement ce qui rend sa présence hors du commun. Même si cette forêt est déjà sous protection gouvernementale, son inclusion dans l'aire protégée du Canyon-de-la-Rivière-aux-rats rendrait plus facile la sensibilisation et le contrôle de cette zone exceptionnelle. Selon le MFFP, il serait souhaitable de restreindre l'aménagement et la fréquentation élevée des zones en périphérie, soit dans un rayon de moins de 100 mètres de ces écosystèmes, pour en diminuer les impacts négatifs.

3. Réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton

3.1. Intérêts pour la conservation

La représentation schématique de la réserve projetée de la Seigneurie-du-Triton montre qu'environ la moitié du territoire est une réserve faunique, et, donc, un territoire dépourvu ou presque d'activité d'origine anthropique, sauf pour ce qui est des activités du regroupement Petapan. L'autre moitié du territoire, pour sa part, comporte plus de 40 baux de villégiatures, ce qui, rend l'exploitation du territoire assez intensive. Les répercussions d'activités anthropiques si intensives doivent être prises en considération afin de s'assurer qu'elles n'influencent pas de manière négative le pourcentage réel de la zone protégée, c'est-à-dire, que les principes de conservation soient respectés malgré qu'une forte proportion du territoire soit dédiée aux activités humaines.

La présence de plusieurs espèces fauniques communes a été répertoriée sur le territoire de la réserve. Parmi celle-ci se trouve des espèces dites emblématiques, comme le huard ou le castor, qui sont dotés d'une importance écologique et culturelle. La protection, non seulement de ces espèces, mais de toutes celles qui y vivent est importante pour la conservation de la dynamique des habitats. Surtout considérant la différence significative entre les deux portions de la réserve.

La réserve se trouve sur deux domaines bioclimatiques différents et permet la préservation d'écosystèmes caractéristiques de l'est de la province. Il a été recensé qu'un bon nombre de forêts anciennes comportant des arbres vieux de plus de trois-cents ans s'y trouvent. La préservation de cette réserve encourage l'intégrité écologique et culturelle du territoire.

3.2. Recommandations

La différence significative du degré d'exploitation dans les deux parties de la zone protégée pourrait avoir un effet de fragmentation sur l'habitat caractérisé par l'intempérance des activités anthropiques. En effet, afin d'augmenter le niveau de représentativité faunique et floristique de l'aire protégée, il faudrait que des recherches plus approfondies soient effectuées pour permettre le recensement des différences génétiques et phénotypiques des populations sur l'ensemble du territoire. Bien que l'effet de bordure soit diminué vu la taille de l'aire protégée, les problèmes pourraient se trouver à l'interne.

Une partie de la réserve est justement utilisée à des fins de recherche afin de vérifier l'effet des pluies acides sur les écosystèmes aquatiques. Afin de s'assurer de la rigueur dans la prise de données et l'obtention de données significatives, aucun effet des activités anthropiques ne doit se faire sentir. De ce fait, la forêt expérimentale est située plus au Nord dans la réserve faunique. Conséquemment, les effets des 3 bassins versants qui entourent la forêt devraient être pris en considération car leur ruissellement peut influencer grandement les paramètres physico-chimiques du point d'eau étudié. Un périmètre établi au pourtour de l'aire d'étude devrait être instauré de manière provisoire pendant l'étude et devrait être mentionné lors de l'acceptation de l'obtention du statut de permanence de l'aire protégée.

Encore une fois, aucun inventaire faunique n'a été effectué dans l'aire protégée. En prenant en considération que plus de la moitié du territoire est presque inaccessible et se trouve dans une réserve écologique, des espèces ayant le statut d'espèce menacée peuvent ne pas avoir été répertoriées. L'importance de l'implication en ce qui concerne la conservation n'est donc pas optimale et représentative des habitats présents dans l'aire protégée, surtout en sachant qu'une population de campagnols lemmings de Cooper a été répertoriée aux limites du territoire protégé.

Dans un autre ordre d'idées, la présence fréquente de l'ombre fontaine dans les lacs de la Seigneurie, espèce emblématique, permet aux gens de mieux comprendre l'importance de l'intégrité écologique. La fragilité d'un écosystème est un concept ignoré de plusieurs citoyens, donc, la possibilité de rejoindre plus de gens est plus élevée en parlant de la situation d'une espèce plus familière.

Malgré les perturbations qui ont touchées les forêts de la Seigneurie-du-Triton par le passé, le MFFP a inventorié 7 forêts anciennes sur le territoire qui sont considérées comme des écosystèmes forestiers exceptionnels. Après une analyse plus poussée du territoire, le ministère a pu identifier environ 13 aires supplémentaires qui pourraient avoir le profil de forêts anciennes. Comme ce sont des réservoirs de biodiversité, elles méritent une attention particulière. En fait, par prévention, Le MFFP devrait considérer émettre un titre provisoire pour ces forêts afin que les gens les envisagent déjà comme écosystèmes exceptionnels afin d'y réduire ou même d'empêcher l'effet des perturbations anthropiques.

Les propositions d'agrandissement pour la réserve projetée de la Seigneurie-du-Triton sont avantageuses dans la mesure où elles permettent l'augmentation de la superficie de la zone protégée et, par le fait même, l'inclusion d'une plus grande diversité biologique. En plus de mieux protéger le réseau des bassins versants, l'agrandissement permet d'y inclure un des deux écosystèmes forestiers exceptionnels. En prenant en considération que le mandat du BAPE lors de l'établissement d'un tel réseau est de préserver ce type d'écosystème, il serait peut-être plus approprié de considérer l'écosystème forestier exceptionnel du

ruisseau des Passes dans l'agrandissement de l'aire. Situé à la limite de la zone sont inclusion augmenterait les chances de préservation de ce bijou écosystémique. D'autre part, la fusion entre la réserve de la Seigneurie-du-Triton et celle de Judith-de-Brésoles en tant qu'agrandissement aurait dû potentiellement être considéré. En effet, situé à environ 5 km l'une de l'autre, l'intégration d'un petit territoire de la sorte supporterait la protection de milieux humides qui la comporte, et, augmenterait la représentativité du territoire sans trop d'efforts.

4. Conclusion et Prise de position

Pour conclure, il est certain que ma position sur l'obtention du statut de permanence en ce qui à trait aux aires protégées est positive. Le degré de conservation de nos écosystèmes fait face à de nombreuses limitations et il s'avère notre devoir en tant que professionnels biologistes d'en informer la population et de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour améliorer la présente situation. Bien que la situation actuelle du réseau d'aires protégées ne soit pas optimale et n'atteint pas encore le pourcentage du territoire visé, ce projet contribue à l'atteinte de ce résultat.

Certaines lacunes sont encore à tenir en considération quant à l'élaboration des aires protégées. En effet, la présence de méthodologie standardisée pour l'élaboration de la caractérisation du territoire à protéger semble déficitaire. En effet, certaines composantes comme les inventaires fauniques ne sont tout simplement pas effectuées et tenues en considération. Cela peut avoir un impact en créant une représentativité inadéquate des écosystèmes du Québec.

Effectivement, en se référant aux propos tenus par le MELCC, le degré de représentativité des aires protégées doit respecter 4 lignes directrices. Après analyse du document fourni par le BAPE pour donner suite à l'audience publique, certains projets d'aires protégées n'étaient pas optimaux en ce qui à trait au respect de ces conditions. La répartition des essences arboricoles préservées sur les réserves semblait être représentative du territoire de la région de la Mauricie. En revanche, l'importance plus ou moins considérée associée à la présence d'écosystèmes exceptionnels et d'espèces menacées ne permet pas de confirmer que les aires protégées englobent la majorité des écosystèmes du territoire.

De plus, en tenant compte de la superficie totale des aires protégées du Québec, il est certain qu'aucune d'entre-elles n'est réellement complètement adaptée à la préservation de grands écosystèmes mais réduit à la protection d'écosystèmes exceptionnels. C'est pourquoi l'agrandissement de la superficie de aires protégées ou même la création de celles-ci au Québec doit être pris en considération dans l'évaluation des besoins de conservation.

La conservation de la biodiversité actuelle et future ainsi que celle du patrimoine culturel est un défi de taille et les mesures et prises en charge mises en place feront face à de constantes réévaluations au niveau gouvernemental mais n'arrêtera pas de susciter des réactions au niveau des citoyens. La population ayant une place importante dans la prise de décision, le poids de leur point de vu sera toujours considéré. Ainsi, la charge de travail en ce qui concerne la sensibilisation du public est indéniable. La mise en place de nouveaux programmes de sensibilisation à des fins d'éducation envers les différents processus environnementaux et l'importance de la conservation de la biodiversité pourrait être considéré. Au niveau municipal, l'allocation de plus de ressources (budgétaires et main d'œuvre) serait bénéfique afin qu'elles puissent faire respecter les règlements municipaux instaurés concernant la conservation.

Afin d'en faire un héritage pour la vie, tout le monde doit se serrer les coudes afin de mettre en valeur l'importance de notre biodiversité et de sa conservation.

5. Références

- Bureau d'audience publique sur l'environnement. (2019, mars 06). *Réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats*. Récupéré sur <https://www.aires-protegees-mauricie.bape.gouv.qc.ca/project/reserve-de-biodiversite-projetee-du-canyon-de-la-riviere-aux-rats/consultation/participez-3>
- Conservation Nature. (2010). *Frangmentation de l'habitat*. Récupéré sur <http://www.conservation-nature.fr/article2.php?id=78>
- Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des parcs. (2019). *Le castor, espèce emblématique du Québec à protéger et mettre en valeur*. Récupéré sur http://municipalite.chertsey.qc.ca/wp-content/uploads/Le_castor.pdf
- Environnement et lutte contre les changement climatiques Québec. (2019). *Aires protégées au Québec : contexte, constats et enjeux pour l'avenir*. Récupéré sur Gouvernement du Québec: http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/contexte/partie3.htm?fbclid=IwAR2BAQdsLFZL0sj4KckdXSJPgfKmei1ZpKWvx3XdBAJgBmHsTh7VBJ8p8gA#connaissances
- Forêt rare du Lac-du-Pasteur, pinède rouge*. (2016, Décembre). Récupéré sur Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs: <https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/ecosystemes-lac-du-pasteur.pdf>
- Forêts, faune et parcs Québec. (2016). *Conservation des espèces*. Récupéré sur Gouvernement du Québec: <https://mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menaces/conservation.jsp>
- Forêts, faune et parcs Québec. (2018). *Les écosystèmes forestiers exceptionnels : éléments clés de la diversité biologique du Québec*. Récupéré sur Gouvernement du Québec: <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/connaissances/connaissances-forestieres-environnementales/>
- R. Bouchard, A. (2005, Janvier). *Lignes directrices pour la gestion des territoires classés écosystèmes forestiers exceptionnels*. Récupéré sur Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs: <https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/lignes-directrices.pdf>
- Réseau zec. (2019). *Zec de la Rivière-aux-rats*. Récupéré sur <https://zecriviereauxrats.reseauzec.com/reglementations>
- Réseau Zec. (2019). *Zec wessonneau*. Récupéré sur <https://zecwessonneau.reseauzec.com/notre-organisme>

Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2019. Attribution d'un statut permanent de protection à treize territoires : réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche, réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles, réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie du Triton, réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant, réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou, réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Sorcier, réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua, réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin, réserve de biodiversité projetée du Brûlis du-Lac-Oskélanéo, réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats, réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac, réserve de biodiversité projetée Judith-De Brésoles, réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi. Document d'information pour la consultation du public – Région de la Mauricie. 2019, URL: <https://www.airesprotegeesmauricie.bape.gouv.qc.ca/media/default/0001/01/8c10a07fb673a6dcd7f948e5e60cb9da6716e908.pdf>